



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 10 FEVRIER 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX et Michèle ROL.

Etaient absents excusés : Monsieur Aymeric de ROUGÉ (pouvoir à Christophe LETHUILLIER) et Monsieur Benoist ISAMBERT.

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2024 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Madame Jocelyne LERONDEAU, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement du Conseil Départemental et du Fonds de Concours de Chartres Métropole, pour la réparation du mur situé au 5-5 bis rue des Prunus à Cherville.
- Extension d'une caméra au système vidéo de la mairie.
- Accès au Système d'Information Géographique Infogéo28 de Territoire d'Energie Eure-et-Loir.
- Renouvellement du contrat « Parcours Emploi Compétences ».
- Demande de subvention par l'ADMR d'AUNEAU.
- Questions diverses.

COMPLEMENT D'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour ci-dessus, les délibérations suivantes :

- Réparation du mur mitoyen situé au 5-5 bis rue des Prunus à Cherville.
- Réparation de la couverture de la mairie.
- Demandes de subvention au titre du Fonds de Concours de Chartres Métropole.
- Revalorisation de l'échelon de la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE, POUR LA REPARATION DU MUR SITUE AU 5-5 BIS RUE DES PRUNUS A CHERVILLE

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n° 2024-0030 du 02 décembre 2024, il a reçu un devis de la Société EIFFAGE, 18 rue du Président Kennedy, 28110 Lucé, pour la reprise d'un mur de clôture en pierres, mitoyen entre la commune d'Oinville-sous-Auneau et la famille Thirouin, situé à Cherville, 5-5 bis rue des Prunus.

Ce devis s'élève, au total, à la somme de 19 668,90 € HT soit à la charge de la commune 9 834,45 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2025 et auprès de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025, pour la réalisation des travaux sus-énoncés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le devis de la Société EIFFAGE pour la reconstruction du mur de clôture mitoyen, en pierres, pour un montant à la charge de la commune de 9 834,45 € HT ;
- **SOLLICITE** du Département l'attribution d'une subvention au titre du F.D.I. 2025 et de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025 ;
- **ARRETE** les modalités de financement de l'opération comme suit :

- DEPENSES :		9 834,45 € HT
- RECETTES :		
. Subvention FDI 2025 (30 % du montant HT).....	2 950,00 € HT	
. Fonds de concours 2025 (50 % du reste à charge HT pour la commune).....	3 442,00 € HT	
. Autofinancement	3 442,45 € HT	
Ensemble	9 834,45 € HT	

- **ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

REPARATION DU MUR MITOYEN SITUE 5-5 BIS RUE DES PRUNUS A CHERVILLE

Monsieur le Maire expose avoir reçu deux devis pour la réfection du mur mitoyen situé 5-5 bis rue des Prunus à Cherville.

D'un premier accord verbal entre les parties, il avait été convenu d'effectuer cette réfection en pierres, prise en charge à 50 % par les copropriétaires compte tenu de la mitoyenneté. Depuis, il nous a été notifié le refus de cet accord.

Afin de permettre la réalisation des travaux d'amélioration de l'écoulement de l'eau, les élus proposent que la commune prenne à sa charge une plus grande part des frais engagés. Toutefois la réfection sera réduite à la portion exigée par les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité :

- **LA REMISE EN ETAT** de ce mur, avec des parpaings, sur la partie abîmée nécessitant des travaux ;
- **ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents nécessaires.

REPARATION DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE

Monsieur le Maire expose qu'il y a des fuites au niveau du clocheton de la mairie qui mouillent le plancher du grenier qui vient d'être refait.

En conséquence des devis ont été demandés à la Société DEJOIE COUVERTURE, 14 rue de Beauce, 28190 COURVILLE-SUR-EURE.

Sur les trois devis présentés, celui proposant la rénovation du clocheton, le changement d'un velux et le raccordement des ardoises a été retenu. Il s'élève à 5 238,00 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025, pour la réalisation des travaux sus-énoncés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le devis de la Société DEJOIE COUVERTURE pour la réparation de la toiture de la mairie, pour un montant de 5 238,00 € HT ;
- **SOLLICITE** de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025 ;
- **ET ARRETE** les modalités de financement de l'opération comme suit :

- DEPENSES :		<u>5 238,00 € HT</u>
- RECETTES :		
. Fonds de concours 2025 (50 % du reste à charge HT pour la commune).....	2 619,00 € HT	
. Autofinancement	2 619,00 € HT	
Ensemble	<u>5 238,00 € HT</u>	

- **ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

EXTENSION D'UNE CAMERA AU SYSTEME VIDEO DE LA MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE

Monsieur le Maire rappelle qu'en janvier 2025 un système de détection intrusion a été installé par la Société SECURITE OUEST SERVICES, filiale de GROUPAMA Centre Manche, pour la protection de la cour de la mairie ainsi que du bâtiment communal.

Lors de cette installation, il est apparu qu'il serait judicieux d'ajouter une autre caméra au système vidéo actuel, à l'arrière du bâtiment communal.

Un devis a donc été demandé à cet effet à la Société SECURITE OUEST SERVICES, s'élevant à 890,40 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025, pour la réalisation des travaux sus-énoncés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** l'installation d'une autre caméra à l'arrière du bâtiment communal et accepte le devis présenté pour un montant de 890,40 € HT ;
- **SOLLICITE** de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025 ;
- **ET ARRETE** les modalités de financement de l'opération comme suit :

- DEPENSES :		890,40 € HT
- RECETTES :		
. Fonds de concours 2025 (50 % du reste à charge HT pour la commune).....	445,00 € HT	
. Autofinancement	445,40 € HT	
Ensemble	890,40 € HT	

- **ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire ou son représentant pour la signature de toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INFOGEO28 DE TERRITOIRE D'ENERGIE EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire rappelle que Territoire d'Energie Eure-et-Loir met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Au regard de la réglementation relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et afin d'obtenir les droits d'accès qui lui sont personnels, chaque utilisateur du Système d'Information Géographique Infogéo28 de Territoire d'Energie Eure-et-Loir doit lui transmettre son propre acte d'engagement de confidentialité signé par lui-même et le représentant légal de l'organisme. La collectivité, la personne morale, ne peut disposer de droits d'accès pour elle-même. Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une convention avec Territoire d'Energie Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **SE DECLARE** favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo28 ;
- **APPROUVE** les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec Territoire d'Energie Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document ;
- **A DESIGNE** un délégué à la protection des données personnelles (DPO). En effet, la commune d'Oinville-sous-Auneau a adhéré à la mission « Délégué à la Protection des Données mutualisé » proposée par Eure-et-Loir Ingénierie, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **ET S'ENGAGE** à informer Territoire d'Energie Eure-et-Loir en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »

Monsieur le Maire expose que le contrat « Parcours Emploi Compétences - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » conclu le 28 février 2024 entre la commune d'OINVILLE-SOUS-AUNEAU et Monsieur Jean-Luc JOUVE arrive à échéance le 03 mars 2025.

Sous l'article 11 dudit contrat, il avait été stipulé que « *Ce contrat pourra être renouvelé expressément (à concurrence de 24 mois maximum renouvellements inclus), sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion » du 04 mars 2025 au 03 mars 2026* ».

Monsieur le Maire propose :

* De renouveler l'emploi aidé dans le cadre « Parcours Emploi Compétences - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi », dans les conditions suivantes :

- Avec l'intention d'assurer à l'employé des formations de peintre et petits travaux de maçonnerie afin que ce dernier puisse assurer l'entretien et la réfection du bâtiment communal (nettoyage, peinture, petites réparations...).

- Contenu du poste :

Tonte des espaces verts, taille des arbres et arbustes, entretien des parterres fleuris, entretien des trottoirs et du cimetière, ramassage des déchets, petits travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et du matériel, peinture, préparation des cérémonies, pavoisements, nettoyage des regards collectant l'eau pluviale, balayage partiel des caniveaux et ménage (partiel de la mairie, salle communale et église).

- Durée du contrat : Six mois à compter du 04 mars 2025.

- Durée hebdomadaire de travail : trente heures.

- Rémunération : 13,00 € brut de l'heure.

* Et de l'autoriser à signer la convention avec France Travail pour le compte de l'Etat et Monsieur Jean-Luc JOUVE, ainsi que le contrat de travail à durée déterminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de renouveler le contrat « Parcours Emploi Compétences - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi », dans les conditions susvisées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec France Travail pour le compte de l'Etat et Monsieur Jean-Luc JOUVE, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la signature du contrat de travail à intervenir ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2025.

REVALORISATION DE L'ECHELON DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire expose que la secrétaire de mairie, recrutée en qualité d'adjoint administratif principal de 2ème classe contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique C, reçoit actuellement une rémunération mensuelle sur la base de l'échelon 7. Cette rémunération est réduite proportionnellement à la durée hebdomadaire de travail.

Il fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de la secrétaire de mairie, de revalorisation de son échelon, à compter du 1^{er} mars 2025.

Sa demande est justifiée par le fait de l'expérience acquise, de ses responsabilités au sein de la collectivité et également du fait qu'elle est en droit de demander une réévaluation de son salaire, étant au même indice depuis plus de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** qu'à compter du 1^{er} mars 2025, l'agent contractuel de droit public occupant l'emploi de secrétaire de mairie sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, sur la base de l'échelon 12.
Cette rémunération sera réduite proportionnellement à la durée hebdomadaire de travail.
- **ET DONNE** tous pouvoirs au Maire pour que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent soient inscrits au budget 2025, chapitre 012 et signer toutes les formalités y afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ADMR D'AUNEAU

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu le 23 janvier 2025, l'Association ADMR d'AUNEAU, un courrier pour solliciter l'attribution d'une subvention de notre commune.

Cette association propose ses services d'aide à domicile pour :

- . Un service de maintien à domicile pour les personnes âgées ou fragilisées, aide à la toilette, aide au lever ou au coucher des personnes, aide aux repas... ;
- . Services de ménage et de repassage pour les actifs ;
- . Service socio-éducatif pour les familles ;
- . Service de téléassistance.
- . Nouveaux services gratuits :
 - Service LISA : Activités conviviales : jeux de sociétés - gym douce
 - Service AUTONO VIE : Pour les personnes isolées : papiers administratifs - rupture d'isolement et suivi médical renforcé
 - Service PSYCHOLOGUE : pour les aidés et aidants.

L'objectif de l'association est double : permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins, et permettre la création d'emplois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **De VOTER** une subvention d'un montant de DEUX CENTS EUROS (200,00 €) au profit de l'ADMR d'AUNEAU.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux église Saint Rémy : Nous sommes toujours en attente de réponse des entreprises spécialisées dans le domaine des fondations, nous retardant pour la réalisation des travaux.
- Une expertise contradictoire aura lieu le 18 février 2025 des deux assurances pour le problème d'apparition d'un trou au niveau du parking rue des Acacias et le mur de la propriété de Madame DEMAY.
- Travaux pour installation des caméras de vidéoprotection en cours.
- Travaux pour enfouissement des réseaux secs concernant une section sur OINVILLE-SOUS-AUNEAU prévus pour 2025.

- La vitre cassée de l'abribus de OINVILLE a été changée.
- Le mur de clôture de Monsieur SEBBAG rue des Acacias s'est éboulé sur la route. Monsieur GENET étant disponible ce jour-là est venu avec son tractopelle pour mettre en sécurité la RD 19.
- Problème eau pluviale récurrent avec les pluies incessantes ; une étude est en cours, suivra la demande de devis, avant réalisation des travaux.
- Devis pour abattage des acacias sur la commune en attente.
- Les plaques de rues sur certains secteurs de la commune sont à remplacer. Marcel BOURGEOIS fera la demande de devis.
- Réunion au SIVOS (transports scolaires) : débat d'orientation budgétaire.

Prochain Conseil Municipal : lundi 07 avril 2025 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,
Christophe LETHUILLIER.

